

**Si le gouvernement  
finançait les groupes de  
défense collective des  
droits pour les services  
individuels qu'ils offrent...**

**... est-ce que ça  
changerait vraiment  
quelque chose à notre  
mission ?**





**Le ministre François Blais laisse planer une augmentation du financement en 2018-2019 pour les groupes en DCD qui offrent des « services individuels ». Toute offre de réinvestissement est alléchante, surtout pour des groupes qui peinent à survivre depuis trop longtemps. Service individuel ou intervention individuelle (dans le cadre de la défense collective des droits), dans le fond, on fait déjà le travail. Mais le choix des mots n'est pas innocent et on doit se demander si ce que le ministre appelle services individuels correspond véritablement à nos pratiques ?**



## La vision du gouvernement

Les services individuels sont vus comme une prestation de service. Le gouvernement y voit une opportunité de combler le vide de services créé par le désengagement de l'État et les compressions budgétaires. C'est aussi l'occasion de resserrer la reddition de comptes des groupes de défense de droits en chiffrant leurs actions en fonction du nombre de «clients» rencontrés ou du volume de services rendus. Cette vision de l'action communautaire favorise le clientélisme et la marchandisation du milieu. Elle contribue à déshumaniser et dépolitiser notre travail de transformation sociale.

## Notre vision

L'intervention individuelle est partie prenante de la défense collective des droits. C'est bien sûr un moyen d'aider la personne à reprendre le contrôle sur sa vie et à surmonter les injustices auxquelles elle est confrontée. Mais c'est aussi une étape du processus plus large de l'éducation populaire, qui vise à favoriser une prise de conscience individuelle et collective des injustices afin de créer des liens communautaires, briser l'isolement des personnes et réduire les inégalités sociales. L'intervention individuelle est inscrite dans la défense collective des droits, elle doit être financée à travers le financement à la mission des groupes dans le respect des 12 critères de la DCD.



## **Cette divergence de visions pourrait être lourde de conséquences...**

Si le gouvernement réussit à imposer sa vision au secteur de la DCD il ne resterait qu'un pas vers une instrumentalisation accrue des groupes de DCD... Comme un vendeur qui met un pied dans la porte, le gouvernement cherche à créer une brèche dans nos missions. Une brèche par laquelle il pourrait parvenir à imposer sa vision, ses façons d'intervenir, ses critères et ses priorités. En annonçant un financement prioritaire des groupes qui offrent des services individuels, le gouvernement cherche-t-il à diviser le mouvement de la DCD, à cibler les groupes qui lui seraient « utiles » pour poursuivre ses plans de désinvestissement massif dans les services publics ?

## **Soyons vigilant-e-s et solidaires**

Les annonces d'investissement dans le programme *Promotion des droits* faites par le ministre François Blais dans le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* sont une bonne nouvelle pour notre secteur de l'action communautaire autonome qui souffre d'un grave retard de financement. Il faudra toutefois être particulièrement vigilant-e-s face à toute tentative de détourner nos missions afin de pallier au désengagement de l'État. Les prochains mois seront cruciaux pour nos groupes et nous devons plus que jamais renforcer les liens qui nous unissent et font de la défense collective des droits un modèle d'action communautaire autonome unique et précieux pour notre société.

**Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec**  
**info@mepacq.qc.ca | www.mepacq.qc.ca**